Commune de Montricher



Avril 2013





Recensement des chiens

Les propriétaires de chiens sont informés qu'ils sont tenus d'annoncer au bureau communal, **jusqu'au 22 avril 2013 au plus tard :**

Les chiens achetés ou reçus en 2012 Les chiens nés en 2012 et restés en leur possession Les chiens abattus, vendus ou donnés en 2012

Les chiens qui n'ont pas encore été annoncés

Les chiens déjà inscrits en 2012 et restés chez le même propriétaire sont mis à la taxe d'office.

Les personnes au bénéfice des prestations complémentaires AVS et AI ainsi que frais de guérison (P.C.) de l'aide sociale et du RMR, sont exonérées de l'impôt cantonal pour les chiens. Ces personnes doivent se présenter au bureau communal avec l'attestation ou faire la demande auprès de l'Office d'Impôt du district de la Côte, Bureau de Morges.



Dans ce numéro :

Recensement chiens

Nouvel horaire déchetterie

Cartes CFF

Nouvel horaire bus-navette

UCV, recherche bénévoles

Règlement communal



Bus navette « gare-village »

Depuis janvier 2013, vous bénéficiez d'un bus navette « gare-village ». La fréquentation est plutôt satisfaisante, bien que quelques courses soient trop peu fréquentées.

En accord, avec notre Conseil Communal, la Municipalité a décidé de les supprimer; ci-contre vous trouverez le **nouvel horaire valable dès le 29 avril 2013.**

Nous vous rendons attentifs:

Les bus navettes des samedis et dimanches sont supprimés Nouvel arrêt pour le bus navette au «Grand Faubourg»

Ce service est assuré, soit par un petit bus de la SAPJV ou par un bus de ligne; l'horaire ci-contre mentionne quelle course est assurée par quel bus. Attention, le bus de ligne ne s'arrête pas au « Grand Faubourg ».

Le MontriBus est gratuit, par contre le bus de ligne (CarPostal) est payant





Du lundi au vendredi - Valable dès le 29 avril 2013

Course n°	5303*	5	15	17	5313*	21	23
BAM : Apples, Gare	<i>06:33</i>	07:22	16:22	17:04	17:52	18:26	19:22
BAM : Montricher, Gare	06:41	0 7: 30	16:30	17:12	18:00	18:34	19:30
Montricher, Gare	06:49	07:33	16:33	17:15	18:04	18:37	19:33
Montricher, Village	06:52	07:37	16:37	17:19	18:07	18:41	19:37

Course n	° 2	4	6	16	18	22	24
Montricher, Village	06:14	06:46	07:42	16:44	17:32	18:44	19:44
Montricher, Gare	06:18	06:50	07:46	16:48	17:36	18:48	19:48
BAM : Montricher, Gare	06:20	06:52	07:49	16:51	17:39	18:51	19:51
BAM : Apples, Gare	06:31	07:03	08:00	17:02	17:50	19:02	20:02

^{*} Course de ligne 10.742 par CarPostal

DECHETTERIE COMMUNALE

Dès le 1er avril 2013, nous avons le plaisir de vous informer que la déchetterie sera ouverte une heure de plus le mercredi. Voici le nouvel horaire :

Mercredi de 16h00 à 18h00

Et toujours

Samedi de 9h00 à 11h30

Les vacances sont bientôt là!

N'oubliez pas de contrôler la validité de vos documents d'identité!

Nous vous rappelons que les passeports se font à Lausanne, vous devez prendre rendez -vous au préalable, soit par internet (www.biometrie.vd.ch) ou par téléphone au 0800 01 1291. Si vous ne faites que la carte d'identité, vous pouvez effectuer une demande à l'administration communale.

Nous sommes à votre disposition pour tous renseignements!

CARTES JOURNALIERES C F F

Les communes d'Apples, Ballens, Berolle, Bière, L'Isle, Mollens, Montricher, Pampigny et Sévery mettent à disposition de leurs habitants 3 abonnements généraux CFF composés de 365 cartes journalières. Une carte journalière permet de voyager en 2ème classe pendant toute la journée de validité, sur l'ensemble du réseau suisse des CFF, y compris la plupart des réseaux de transports publics.

La carte journalière coûte CHF. 40.00.

L'achat de cette carte se fait directement au guichet de l'administration communale d'Apples.

Renseignements sur les disponibilités : www.apples.ch

La Municipalité est à la recherche de bénévoles pour la fête du samedi 8 juin 2013.

Nous souhaitons votre participation dès 08h00 et pour la matinée, le repas de midi vous sera offert!

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez vous adresser au Président du Comité d'organisation, Monsieur Maurice Agassis, 079 744 08 34.

Règlement communal

Depuis fin 2012, la Commune de Montricher dispose d'un fonds communal pour les énergies renouvelables et le développement durable. **Certaines subventions** sont accordées pour des travaux ou des achats, avec effet rétroactif depuis 2007 :

Capteurs solaires thermiques — cellules photovoltaïques — chauffage à bois — pompes à chaleur— minergie — vélos et scooters électriques — amélioration thermique de l'enveloppe des bâtiments — établissements de bilans énergétiques.

Vous trouverez toutes les informations nécessaires sur notre site www.montricher.ch ou auprès de l'administration communale.